

31/08/2021

PROTOCOLE SANITAIRE 2021-2022

Application au sein de la cité scolaire Charlemagne du « Cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires »

Contexte

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, une graduation à quatre niveaux a été établie :

La situation épidémique permet d'appliquer le **niveau 2 du protocole sanitaire qui prévoit le retour en classe en présentiel de tous les élèves, avec l'application stricte des gestes barrière et le port du masque en intérieur**. Le Pass sanitaire ne sera pas exigé pour venir au collège ou au lycée.

En fonction de l'évolution de la situation, le passage d'un niveau à un autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Préambule

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège ou au lycée en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positifs, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le responsable d'établissement.

Les mêmes règles s'appliquent aux personnels.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (voir chapitre dédié aux gestes barrières).

Fermeture des classes et contact-tracing

Un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif et les évincer des établissements durant 7 jours (à l'exception de ceux justifiant d'une vaccination complète).

Application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

Limitation du brassage des élèves

Arrivée dans l'établissement

Les élèves se présentent munis de masques en veillant à respecter les distances de sécurité.

Un marquage au sol aux abords du collège permet de respecter ces distances.

Des distributeurs sans contact de solution hydro-alcoolique pour lavage des mains en entrant sont installés aux portails.

Pour les sorties de 16h10 et 17h10 au collège, les élèves se rangent dans la cour et quittent le collège par classes accompagnés par un AED

Collégiens et lycéens sont invités à ne pas stationner devant l'établissement.

Circulations

Au collège comme au lycée, quatre escaliers desservent les salles en étage.

Pour limiter la promiscuité au moment des arrivées, interours et départs, **les élèves empruntent l'escalier le plus proche de la salle dans laquelle ils ont cours, à la montée comme à la descente**, en suivant les fléchages d'évacuation en cas d'incendie.

Récréations

La distanciation physique ne s'applique plus en extérieur, les élèves peuvent descendre dans les cours pendant les récréations mais ne peuvent enlever leur masque qu'une fois à l'extérieur des bâtiments.

Pour les lycéens, afin de réduire la promiscuité entre fumeurs qui se regroupent traditionnellement devant le portail au moment des récréations, **nous encourageons les fumeurs à s'abstenir et surtout leurs camarades non-fumeurs à ne pas les accompagner.**

Port du masque

Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de tous les bâtiments. Il doit toujours couvrir le nez et la bouche.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque établissement en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

Lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique est possible.

Il doit être réalisé, a minima en arrivant à l'école, avant de manger, après être allés aux toilettes et en repartant.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Il est par contre déconseillé de boire aux robinets. Les élèves sont encouragés à amener une gourde ou une bouteille d'eau.

Salles de classe

Distanciation physique

La distanciation d'un mètre ne pouvant être respectée dans les salles de classe, **élèves et enseignants doivent porter leur masque pendant toute la durée du cours**. Du gel hydro alcoolique est à disposition dans chaque salle de classe.

Aération et ventilation des classes et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du Covid-19. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes a également lieu toutes les heures.

Des purificateurs d'air ont été installés dans le gymnase en 2^{ème} sous-sol sans fenêtres ainsi que des capteurs de CO2 dans le réfectoire pour contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique.

Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation est effectuée quand elle est réalisable.

Activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable, une distanciation adaptée selon la pratique sportive est indispensable et les sports de contact sont proscrits.

Restauration scolaire

Avec l'abandon de la jauge réduite, jusqu'à près de 1200 élèves peuvent déjeuner à la cantine certains jours. Il n'est matériellement plus possible de respecter une distanciation physique en supprimant la moitié des tables et des chaises et en disposant les assises en quinconce.

Des séparateurs de table en plexiglas ont été commandés pour installer sur chaque table afin que les élèves puissent déjeuner côte à côte et face à face en sécurité.

Les élèves qui le souhaitent peuvent ne pas déjeuner à la cantine en attendant une évolution positive de la situation sanitaire. Les collégiens qui feraient ce choix pourront bien sûr changer d'avis à tout moment et s'inscrire en cours d'année.

En aucun cas les élèves ne sont autorisés à manger un repas apporté de l'extérieur dans l'enceinte de l'établissement, ni dans les salles de classe ni dans les circulations.

Les entrées et les sorties du réfectoire sont dissociées et les plages horaires étalées au maximum pour limiter les flux et la densité d'occupation et permettre la limitation du brassage.

Les élèves doivent porter le masque dans la file d'attente de la cantine, y compris en extérieur.

Une borne de distribution automatique (sans contact) de solution hydro-alcoolique est placée au début de chaque ligne de distribution.

Les couverts et le pain ne sont plus en libre-service mais sont distribués par un agent de service.

Les élèves n'ôtent leur masque qu'une fois installés à leur place et le remettent en se levant de table.

Ils peuvent se servir à boire directement aux fontaines à pédale sans contact manuel installées dans le réfectoire.

Formation, information et communication

Ce protocole est adressé à chaque élève et chaque parent dès la rentrée via l'ENT.

Il est expliqué par le professeur principal et fait l'objet d'une discussion avec les élèves lors de la première heure de vie de classe de l'année.

Le rôle des parents dans l'apprentissage et le respect des gestes barrières est essentiel (explications à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.).

Ils doivent surveiller l'apparition d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) et déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.

Si un enfant présente un quelconque symptôme, il sera immédiatement isolé.

Il devra être récupéré au plus vite par ses parents et aller voir son médecin traitant.

Les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif seront évincés des établissements durant 7 jours (à l'exception de ceux justifiant d'une vaccination complète).